



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 35144 B1** (51) Cl. internationale : **E04H 15/32; E04H 15/33; E04H 15/44**
- (43) Date de publication : **02.06.2014**

-
- (21) N° Dépôt : **35378**
- (22) Date de Dépôt : **20.11.2012**
- (71) Demandeur(s) : **RICHBOND, 265 BD MY ISMAIL Casablanca (MA)**
- (72) Inventeur(s) : **TAZI Nasser**
- (74) Mandataire : **MOHAMED RAZIK**

-
- (54) Titre : **UNE TENTE A DOUBLE DOME SOLIDAIRE ET SOUDE NE FORMANT QU'UNE SEULE TENTE AUTOPORTEUSE ET TENDUE, AUCUN PILIER NE SE TROUVANT A L'INTERIEUR.**
- (57) Abrégé : L'invention concerne une tente à double dôme solidaire et soudé ne formant qu'une seule tente autoporteuse et tendue, aucun pilier ne se trouvant à l'intérieur. Cette tente est caractérisée par une structure métallique démontable grâce à un système de connexion par boîtier, se fixant au sol par chevilles mécaniques, piquets, ou lestage. Cette structure est habillée par une toile en pvc en double dômes formant 2 pointes donnant une forme courbée de profil extérieur, cette toile qui forme le toit est elle-même tendue par un système de tension centrale et par un deuxième système de tension latéral assuré par un câble souple en acier.

Abrégé :

01 JUN 2014

1

L'invention concerne une tente à double dôme solidaire et soudé ne formant qu'une seule tente autoporteuse et tendue, aucun pilier ne se trouvant à l'intérieur.

Cette tente est caractérisée par une structure métallique démontable grâce à un système de connexion par boîtier, se fixant au sol par chevilles mécaniques, piquets, ou lestage. Cette structure est habillée par une toile en pvc en double dômes formant 2 pointes donnant une forme courbée de profil extérieur, cette toile qui forme le toit est elle-même tendue par un système de tension centrale et par un deuxième système de tension latéral assuré par un câble souple en acier.

Tente tendue autoporteuse

Descriptif de l'invention :

L'invention concerne une tente à double dôme solidaire et soudé ne formant qu'une seule tente autoporteuse et tendue, aucun pilier ne se trouvant à l'intérieur.

Cette tente est constituée d'une structure métallique démontable grâce à un système de connexion par boîtier, se fixant au sol par chevilles mécaniques, piquets, ou lestage. Cette structure est habillée par une toile en pvc en double dômes formant 2 pointes donnant une forme courbée de profil extérieur, cette toile qui forme le toit est elle-même tendue par un système de tension centrale et par un deuxième système de tension latéral assuré par un câble souple en acier.

Suivant une autre caractéristique de cette invention 8 bras inclinées qui font le prolongement de la structure qu'on appelle « bras bout dehors », ces bras permettent de réaliser 6 arcades sur la toile qui forme le toit, ces arcades forment le contour de la tente et sont dotés d'un ourlet et un tuyau en plastique qui reçoit le câble souple en acier.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, cette tente est équipée d'un système de tension centrale compact et intégrée sous forme de vérin mécanique.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, cette tente est habillée d'une doublure intérieure en tissu afin de cacher la structure métallique apparente. Cette doublure qui forme le plafond a une forme identique à celle qui forme le toit extérieur de la tente. La particularité de cette doublure en tissu d'ornement est démontable grâce à un système rapide de montage et démontage.

Suivant une autre caractéristique de l'invention cette tente est pourvue d'un système de fermeture entière de la tente grâce à 8 murs rideaux qui peuvent s'ouvrir ou se fermer d'une façon autonome. Ces rideaux mûrs peuvent être montés en plan inclinés comme en plan droit, des bandes de jonction sont prévu à cet effet.

Suivant une autre caractéristique de l'invention ces murs rideaux ont une particularité originale, le coté extérieur est en pvc et le coté intérieur est en tissu ne formant qu'un seule écran grâce à un système de soudage à haute fréquence.

L'invention est représentée à titre d'exemple non limitatif sur les dessins ci-joints dans lesquels :

La figure 1 est une vue de face de la tente conforme à l'invention.

La figure 2 est une vue de dessus de la tente conforme à l'invention.

La figure 3 est une vue partielle du système de tension latéral conforme à l'invention.

La figure 4 est une vue en perspective de la structure métallique de la tente conforme à l'invention.

La figure 5 est une vue partielle agrandie des deux poutres coin et milieu de la tente conforme à l'invention.

La figure 6 est une vue partielle agrandie du système de tension central conforme à l'invention.

La présente invention a en conséquence un espace intérieur libre sans aucun pilier ni au milieu ni à l'intérieur de la tente.

Tous ces avantages permettent la construction d'une tente utilisable dans des conditions climatiques difficiles tel que le désert, la montagne et le froid garantissant étanchéité et résistance au vent grâce à sa forme aérodynamique.

Cette tente peut également être utilisée pour différent usage restaurant, abri piscine, show room, habitation, événementiel ou point de vente.

Cette tente comprend une structure réalisée par des piliers en tube rond ou carré formant un poteau 1 de section carrée de 16cm de côté. Ces poutres sont disposées de telle sorte qu'on obtient une superficie carrée ou rectangulaire. Ces poutres sont liées entre elles par des traverses 2 grâce à un système de liaison par manchon 6 réalisé à partir d'un profilé métallique carré.

Les poteaux de la structure sont de plusieurs variantes soit en acier, aluminium dans ce cas ils seront habillés par des caches poteaux, comme on peut avoir des poteaux en bois.

Cette structure est dotée également de 8 bras diagonaux 3 inclinés assurant la partie surélevée de la structure, ces derniers reçoivent le toit 10 en pvc sans aucun contact avec la structure grâce au système de tension central 7 qui vient se fixer sur chaque pointe de ces bras 3.

Les bras sur les coins débordent sur la structure et assurent la fixation latérale du toit 10 en pvc grâce à des platines métalliques 13. Ce montage nous permet d'effectuer une tension latérale grâce au câble souple en acier 12.

Le toit 10 en pvc qui a une forme courbée est réalisé de plusieurs morceaux parfaitement symétriques sous formes de bandes et soudées dans le sens longitudinal. Les bandes elles mêmes sont fabriquées à partir d'un module mathématique.

Le contour de cette toile extérieure en pvc est prévu d'un ourlet 11 permettant le passage du câble 12 souple en acier qui lui-même préservé dans un tuyau en plastique pour protéger la bordure de la toile contre l'usure lors de tensions exercée sur celle-ci.

La structure est fixée au sol via des bases 5 réalisées par des platines en acier au bout du poteau 1 les bases 5 sont munies de perçages qui vont recevoir les éléments de fixation (cheville, piquets) selon la nature du terrain sur le quel la structure sera montée.

Les faces latérales de la structure seront équipées de murs rideaux indépendants, constitués de toile sur les cotés externes pour protection contre les vents et les intempéries et d'une doublure tissu sur leurs faces internes, la toile et le tissu sont soudés l'un à l'autre par le soudage haute fréquence. L'ouverture et la fermeture des rideaux sont assurées par un système de store qui peut être manuel ou automatisé.

On notera également que les rideaux en phase de fermetures peuvent prendre deux dispositions soit droit ou bien incliné d'un angle ce qui permet de gagner en surface utile de la tente.

Egalement et conformément à l'invention, la partie supérieure de la structure est composée de quatre bras diagonaux 3 pour chaque dôme, formant une pyramide et s'articulant à leurs bases sur le support 6 et se joignant au sommet par la jonction centrale 8, les bras diagonaux 3 ont pour rôle principal soulèvement du toit 10 de toile et la doublure, une autre fonction des bras c'est d'abriter le système de tension central 7.

On notera également que le système central 7 est constitué d'une tige fileté avec des écrous la tige traverse la jonction et l'ensemble forme un vérin mécanique qui va servir à tendre la partie haute du toit 10 de la tente, et du coup prendre la forme souhaitée au préalable sans avoir de plis sur le toit.

Cette tente résultante de combinaison de la dite structure métallique et d'habillage de toile en externe et de tissu en interne ainsi que des murs en rideaux sur ces côtés permet d'aboutir à une tente spacieuse, solide et stable pouvant résister à des vents qui atteignent les 100 km/h.

REVENDICATIONS

1-Tente tendue autoporteuse, multi usage, caractérisée par une structure réalisée par des piliers métalliques 1 en acier ou en alliage léger tel que l'aluminium. Ces piliers sont liés entre eux par des bras métalliques en tube carrée 2 assemblés par un système de vis écrou et se fixant au sol par chevilles mécaniques, piquets ou lestage. la structure est habillée par une toile tendue en pvc 10 formant le toit est maintenue à distance par un système de tension central (vérin mécanique) 7 et d'un système de tension latéral câble d'acier souple.

2-Tente tendue autoporteuse selon la revendication 1, caractérisée par le système latéral de tension assure par un seul et unique câble qui passe par tout le contour de la tente est caractérisée par 8 points d'ancrage assures sur les points de fixation sur les 8 bras bout dehors inclinés 4.

3-Tente tendue autoporteuse selon la revendication 2, caractérisée par le système de rideaux formant les murs de fermeture de la tente. Ces rideaux se ferment est s'ouvrent d'une façon autonome qui laissent un éventail de choix pour l'utilisateur.

4-Tente tendue autoporteuse selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que au moins 8 rideaux qui forme du côté extérieur de la tente en pvc et du coté intérieur de la tente en tissu forment une seule pellicule grâce à un système de soudage par haute fréquence qui permet le collage du pvc avec le tissu.

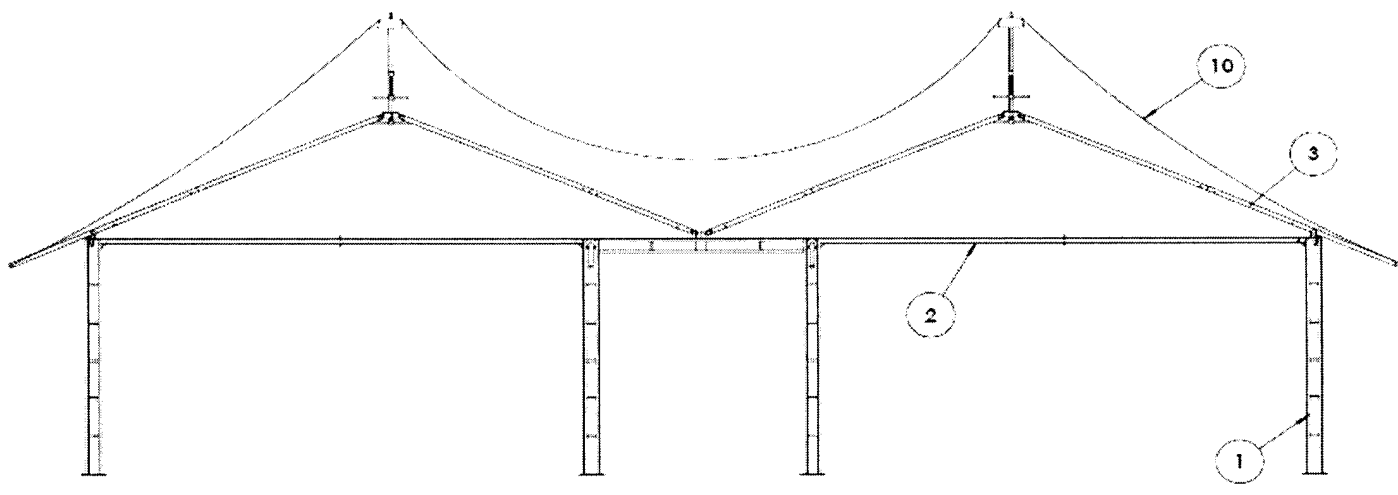


FIG.1

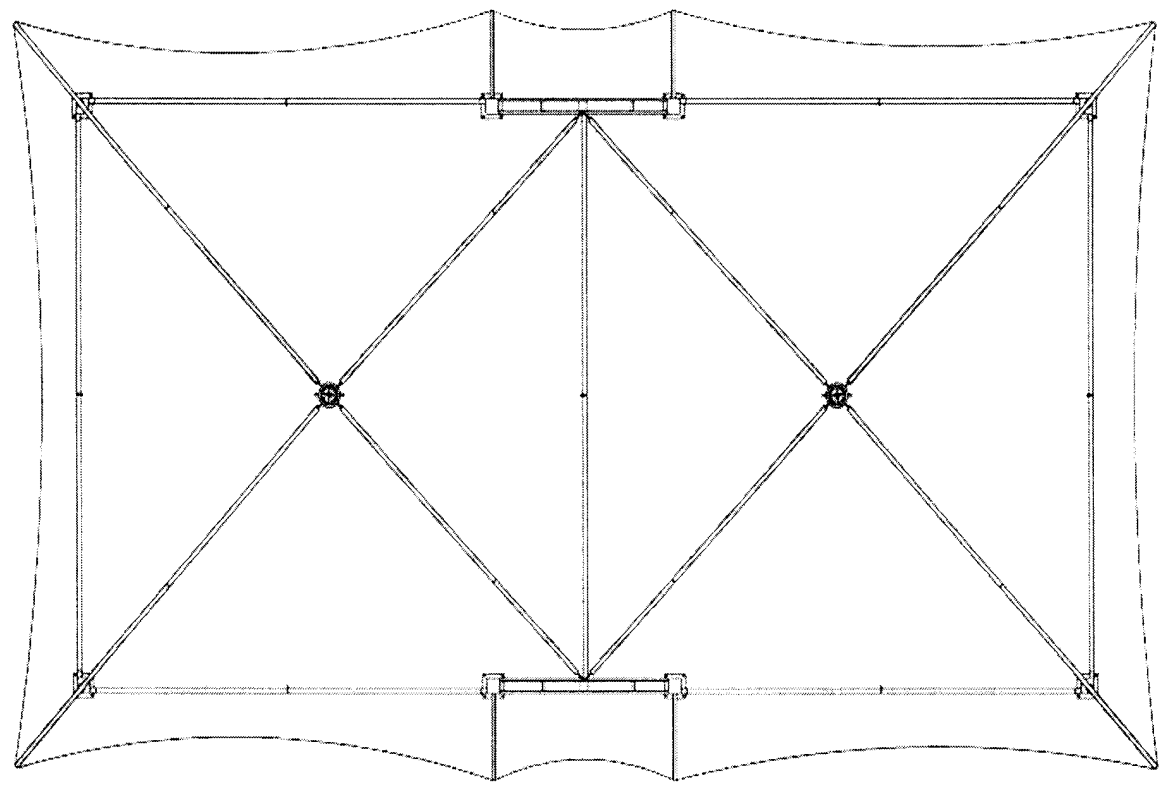


FIG.2

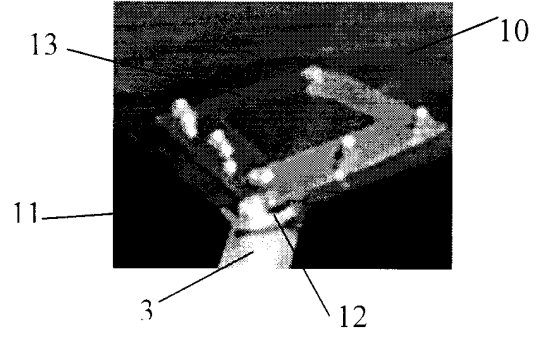


FIG. 3

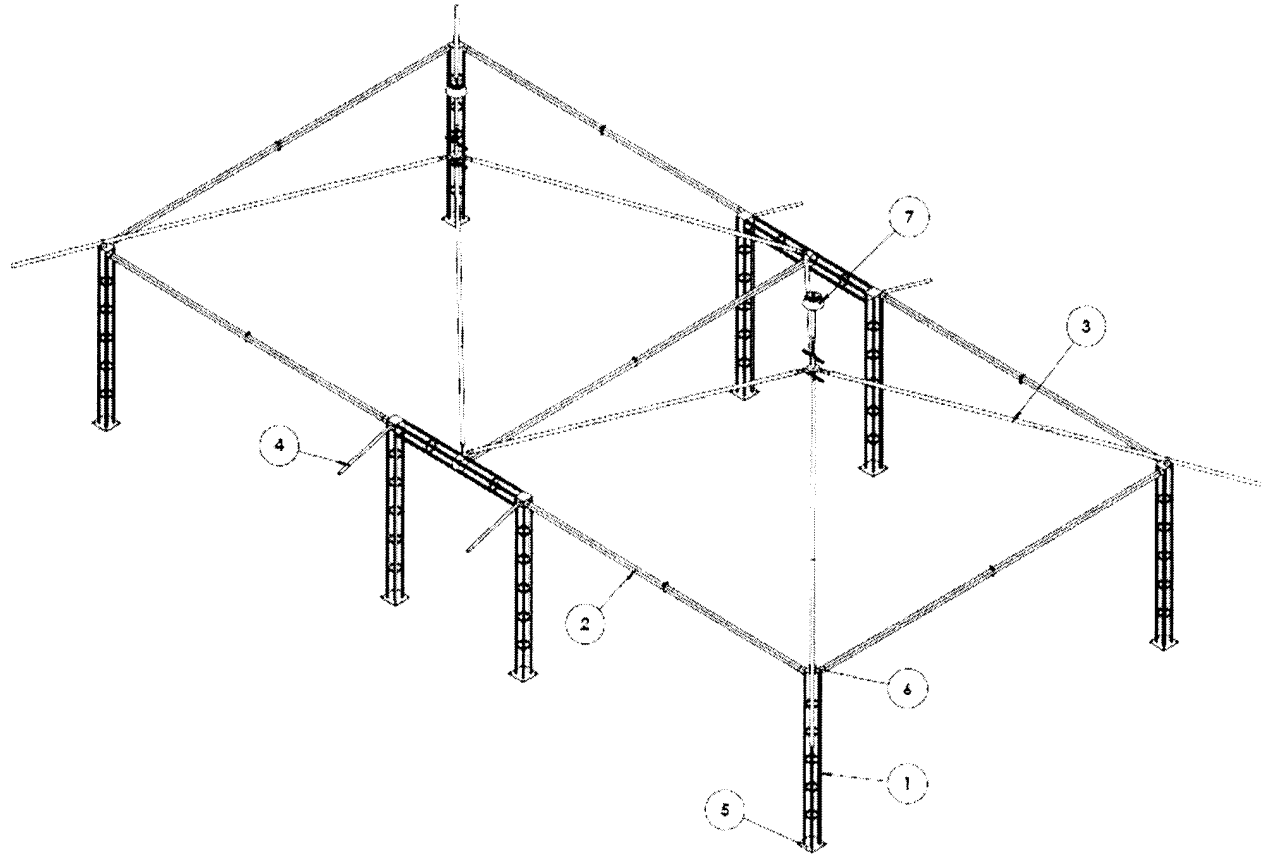


FIG. 4

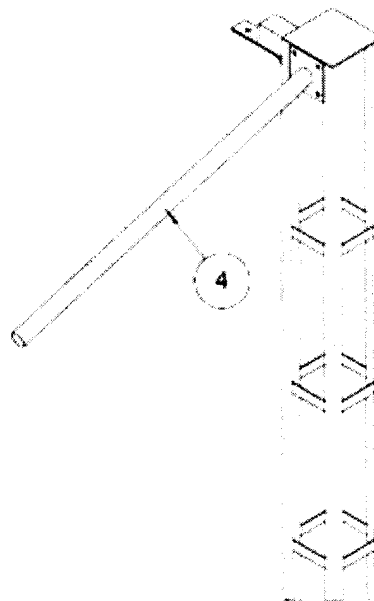
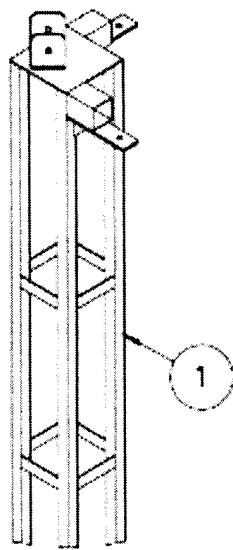


FIG 5

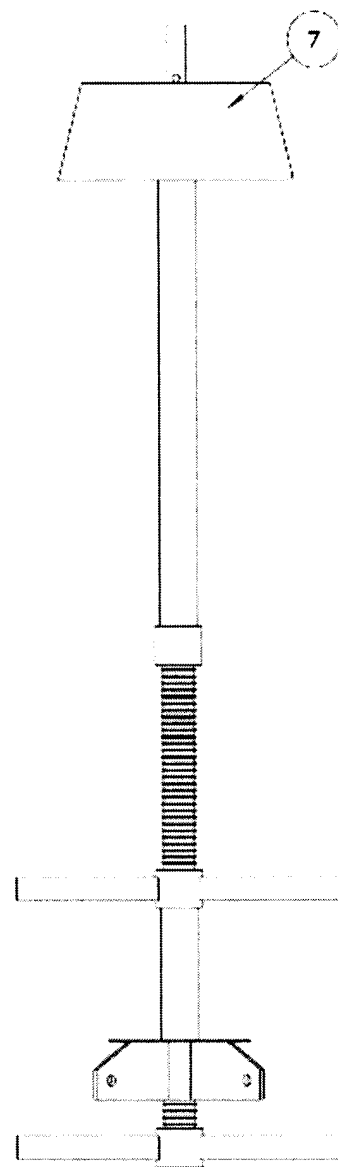
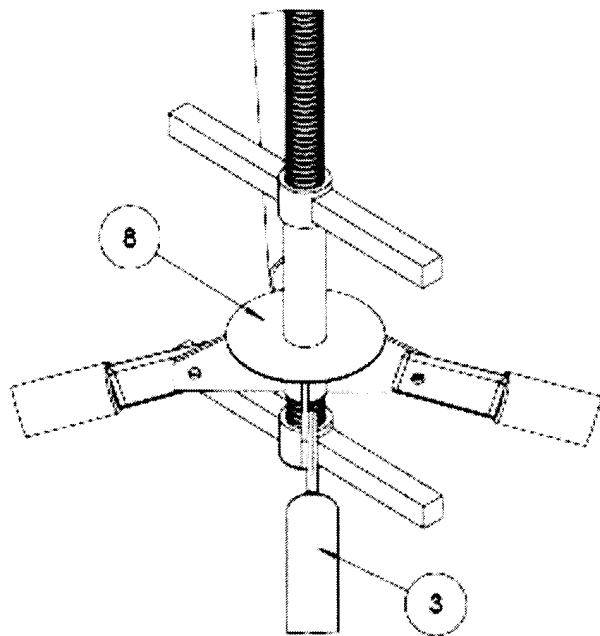


FIG 6